

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

METALEUROP

(Eurolist)

Par courrier du 4 juin 2007, la société anonyme Amiral Gestion (1) (9, avenue Percier - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} juin 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société METALEUROP, et détenir pour le compte desdits fonds, 1 119 580 actions METALEUROP représentant autant de droits de vote, soit 4,70% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. François Badelon.

(2) Sur la base d'un capital composé de 23 835 582 actions représentant autant de droits de vote.